

Tribune de Genève du 8 mai 2017

La Caisse des fonctionnaires prépare la facture à présenter à ses membres

Le Comité propose de baisser le salaire assuré des futurs retraités.

Mais la mesure est suspendue en attendant le Conseil d'Etat.



Membres du Comité du CPEG : Michèle Devaud, directrice générale adjointe, Michael Paparou, vice-président du comité et Christophe Decor, directeur général.

Par Marc Bretton

Comment redresser la situation financière de la Caisse des fonctionnaires? Pressé par la situation, le comité de la CPEG annonce la couleur. Dans un communiqué adressé à la presse vendredi, il annonce avoir «pris ses responsabilités et décidé d'un train de mesures». La première avait déjà été annoncée à l'automne: il s'agit de «l'élévation d'une année de l'âge pivot et elle entrera en vigueur le 1er janvier 2018». Concrètement, les affiliés à la CPEG devront avoir 65 ans pour partir avec une retraite pleine, contre 64 ans actuellement. La retraite pleine dépend du nombre d'années de cotisation et du taux d'activité. A la CPEG, elle équivaut, précise son directeur Christophe Decor, à 60% du dernier salaire assuré. Qu'est-ce que le salaire assuré? C'est le salaire annuel brut, moins le montant de coordination LPP qui correspond à 24 675 francs.

C'est justement sur ce salaire assuré que la Caisse annonce une deuxième mesure choc, puisqu'elle baisse l'objectif de rente de 60% à 54%, soit une baisse maximale de 15%, première mesure incluse. La mesure reste toutefois suspendue. Aucune date pour son entrée en vigueur n'est fixée. Le comité attend le dépôt annoncé par le Conseil d'Etat de son projet de loi recapitalisant la Caisse, qui permettrait de diminuer la coupe des prestations. Le comité précise toutefois: «Si d'ici au 30 juin 2018, aucune loi ne devait avoir été promulguée, le comité se déterminerait alors sur la date d'entrée en vigueur de ces mesures.» Les décisions du comité doivent encore être présentées à l'assemblée des délégués de la Caisse le 1er juin prochain, puis, dans la foulée, adoptées définitivement par le comité. La CPEG n'est pas la seule à attendre. Une sous-commission de la Commission des finances du parlement est déjà sur pied pour le traiter avec celui déposé par la gauche le mois passé.

Marc Bretton